

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2020

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE MERCREDI 13 MAI 2020 À 16H30 :

CETTE SÉANCE EST TENUE PAR VIDÉOCONFÉRENCE AVEC ENREGISTREMENT

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1
Vicky Bombardier siège 2
Pierre Tétrault siège 3
Jimmy Royer siège 4
Julien Bussièrès siège 6

ABSENT :

DANY ST-AMANT, siège 5

Était également présente
Par vidéoconférence

Karine Boucher, directrice générale et
greffière adjointe

ORDRE DU JOUR

- 1. REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SOCIAUX CULTURELLES**
- 2. ANNULATION DES VENTES DE GARAGE POUR L'ANNÉE 2020**
- 3. STEVEN LEBOEUF GAULIN
AMENDEMENT AU CONTRAT DE TRAVAIL**
- 4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

139-20-05-13

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SOCIAUX CULTURELLES

ATTENDU QUE le 11 mars 2020, l'organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le 13 mars 2020, le gouvernement a adopté le décret no 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire et que, depuis cette date, il a adopté plusieurs décrets afin de renouveler l'état d'urgence sanitaire;

ATTENDU QUE des mesures de distanciation sociale doivent être respectées par les citoyens, notamment l'interdiction de tenir de rassemblements intérieurs et extérieurs et l'obligation de garder une distance de 2 mètres entre eux;

ATTENDU QUE ces mesures seront difficiles, voire même impossibles, à respecter dans le cadre de la tenue des activités physiques et sociales culturelles, ainsi que les locations de salles;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU' en raison du Covid-19, le Conseil municipal accepte le remboursement des activités physiques et sociaux culturelles qui ont été annulées avant la fin de celles-ci, et ce, au prorata des activités tenues;

QUE le Conseil municipal accepte le remboursement des activités physiques et sociaux culturelles qui n'ont pas eu lieu à cause du Covid-19;

QUE le Conseil municipal accepte le paiement des honoraires des professeurs des cours culturels et sportifs, et ce, au prorata des cours donnés;

QUE le Conseil municipal accepte le remboursement des locations de salles, qui ont dues être annulées en raison du Covid-19.

ADOPTÉE

140-20-05-13

ANNULATION DES VENTES DE GARAGE POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE le 11 mars 2020, l'organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le 13 mars 2020, le gouvernement a adopté le décret no 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire et que, depuis cette date, il a adopté plusieurs décrets afin de renouveler l'état d'urgence sanitaire;

ATTENDU QUE des mesures de distanciation sociale doivent être respectées par les citoyens, notamment l'interdiction de tenir de rassemblements intérieurs et extérieurs et l'obligation de garder une distance de 2 mètres entre eux;

ATTENDU QUE ces mesures seront difficiles, voire même impossibles, à respecter dans le cadre de la tenue de vente de garage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' annuler l'édition 2020 pour les ventes de garage et suspendre la délivrance de permis à cet effet, tel que prévu à l'article 15 du règlement 474.1 Règlement complémentaire au règlement général.

ADOPTÉE

141-20-05-13

STEVEN LEBOEUF GAULIN – AMENDEMENT AU CONTRAT DE TRAVAIL

ATTENDU QUE la Ville doit fournir un téléphone cellulaire aux employés des travaux publics, afin notamment d'assurer leur sécurité, en tout temps et tous lieux;

ATTENDU QUE monsieur Leboeuf Gaulin possède déjà un téléphone cellulaire personnel;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE ce dernier accepte d'utiliser son téléphone cellulaire pour les fins de son travail;

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de rembourser, à monsieur Steven Leboeuf Gaulin, un montant forfaitaire mensuel de 28 \$ pour compensation de frais cellulaire.

Cette compensation est versée pendant les mois où celui-ci travaille à la municipalité.

ADOPTÉE

142-20-05-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 16h45.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Karine Boucher, directrice générale et greffière adjointe